

Réponses de la Municipalité à cinq motions et un postulat

Rapport-préavis n° 2006/34

Lausanne, le 29 juin 2006

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Comme elle l'a déjà fait à deux reprises, la Municipalité rassemble dans le présent rapport-préavis ses réponses à cinq motions et à un postulat, portant sur des objets parfois fort différents, mais qui partagent la caractéristique commune, aux yeux de l'exécutif, de pouvoir être traitées de manière relativement succincte.

Regroupées en fonction des directions concernées dans l'ordre chronologique de leur renvoi à la Municipalité, les initiatives ainsi traitées sont les suivantes :

Administration générale et finances

- Motion de Mme Andrea Egli – « Lausanne « hors zone » de l'Accord général sur le commerce des services » *Page 2*
- Motion de M. Gianni John Schneider – « Un site internet culturel performant : un atout touristique pour la ville » *Page 3*
- Motion de M. Alain Hubler – « Distributeurs tl : touchez pas au grisbi » *Page 4*
- Postulat de M. Jacques Pernet demandant une information régulière au Conseil sur la structure socio-économique de la population lausannoise *Page 4*

Direction des travaux

- Motions de M. Jean-Christophe Bourquin – « Lausanne visible : pour la mise en place d'un marketing urbain lausannois » – et de M. Jacques Pernet – « Des panneaux informatisés pour... informer ! » *Page 7*

Direction des services industriels

- Motion de M. Marc Vuilleumier pour le maintien de la gratuité de l'accès au téléseu pour les contribuables modestes *Page 9*

2. Remarques préliminaires

La Municipalité tient à rappeler qu'en regroupant en un seul rapport-préavis les réponses à diverses initiatives, elle entend surtout décharger quelque peu votre Conseil en évitant de multiplier les

désignations et les réunions de commissions. Le choix des initiatives traitées est fonction de la possibilité d'y répondre de manière relativement brève, sans que cette brièveté implique un quelconque jugement sur l'intérêt des propositions présentées.

Il convient également de préciser que les motions auxquelles la Municipalité répond dans le présent rapport-préavis ont toutes été prises en considération avant le 1^{er} juillet 2005, date d'entrée en vigueur des dispositions modifiées de la loi sur les communes, qui donnent désormais aux motions un caractère impératif et contraignent les municipalités à présenter, pour y répondre, des propositions formelles.

3. Réponses aux motions

3.1 Administration générale et finances

3.1.1 Motion de Mme Andrea Egli – «Lausanne « hors zone » de l'Accord général sur le commerce des services»

Rappel de la motion

Renvoyée à la Municipalité le 5 octobre 2004¹, cette motion demande que Lausanne, à l'instar d'autres villes et communes, soit déclarée « ville hors zone de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) », en ce sens qu'elle est opposée et restera opposée à toute disposition dudit accord qui l'obligerait, directement ou indirectement, à libéraliser des services publics communaux qu'elle considère devoir rester dans le giron des collectivités publiques.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a déjà répondu à cette motion, par son rapport-préavis n° 2005/41, du 9 juin 2005². Dans ce rapport-préavis, elle proposait à votre Conseil un dispositif gradué visant dans un premier temps à demander au Conseil fédéral, dans le cadre des négociations de l'AGCS, de ne pas ouvrir des domaines clés comme ceux de l'éducation ou de la distribution de l'eau, cela conformément aux engagements pris ces dernières années par M. Joseph Deiss au nom dudit Conseil fédéral.

Au cas où ces engagements ne seraient pas tenus, la Municipalité proposait de déclarer alors Lausanne zone hors AGCS et, en cas de besoin, de participer au lancement d'un éventuel référendum sur un sujet très sensible, du type privatisation de la distribution de l'eau, par exemple. Ce système par gradation a été refusé d'extrême justesse par votre Conseil, le vote présidentiel emportant la décision.

La majorité qui s'est ainsi exprimée place manifestement, avant toute autre considération, le fait d'appartenir au réseau européen, voire mondial, des villes qui se sont déclarées zone hors AGCS, réseau comprenant notamment Londres et Paris. Le fait de tenir compte des particularités du système suisse, notamment du droit de référendum, n'a pas pesé dans le vote de votre Conseil avec suffisamment de poids pour que la réponse municipale soit agréée.

La Municipalité ne peut que renvoyer au rapport-préavis susmentionné pour l'exposé du détail de sa position. Pour le reste et par souci démocratique, bien qu'elle persiste à penser que cette position était plus dynamique que celle adoptée par la majorité de votre Conseil, la Municipalité déclarera Lausanne zone hors AGCS dès lors que la présente réponse aura été acceptée.

¹ BCC, 2004-2005, I, p. 848 ; II, pp. 60-61

² BCC, 2005-2006, à paraître

3.1.2 Motion de M. Gianni John Schneider – « Un site internet culturel performant : un atout touristique pour la ville »

Rappel de la motion

Le motionnaire demande la création d'un site culturel dédié – avec une identité visuelle et une arborescence propres – qui puisse être consulté via une adresse web spécifique, comme www.culture-L.ch. Cette plate-forme devrait signaler clairement les lieux culturels importants tels que l'Opéra, Vidy-Lausanne, BBL, OCL, etc., mais aussi les monuments, parcs, musées, etc.

Réponse de la Municipalité

Déposée le 30 mars 2004 et prise en considération le 8 décembre 2004³, la motion de M. Gianni John Schneider a été déposée avant le début des travaux de rénovation du site www.lausanne.ch et il convient de la mettre en rapport avec l'ancien site web. En effet, la nouvelle version, mise en ligne en octobre 2005, répond à un certain nombre de préoccupations dont fait état la motion. Le contenu est maintenant organisé par thématique, ce qui confère une visibilité immédiate et permanente à la rubrique culturelle. En outre, les possibilités d'accès sont désormais multiples grâce aux accroches d'actualité, au lien direct et omniprésent qui amène aux événements culturels sur la page d'accueil et enfin à la possibilité de consulter l'Agenda au sein même de la rubrique « Ville culturelle ».

Dans ce contexte particulier de la motion de M. Schneider, le service de l'information s'est d'abord intéressé à la manière dont le contenu culturel est organisé sur les sites d'autres administrations communales en Suisse ainsi qu'à l'étranger. Une étude comparative a permis de constater qu'une grande majorité de villes considère le contenu culturel comme partie intégrante de la communication communale globale. Il apparaît, en outre, que la plupart des villes pratiquent, comme Lausanne, une politique de communication virtuelle évitant toute redondance avec le contenu déjà proposé sur les sites web des institutions qu'elles promeuvent. Souvent, elles se contentent d'amorcer la présentation des lieux et événements culturels puis renvoient l'internaute sur les sites officiels pour plus d'informations. Par contre, pour le patrimoine culturel, certains sites documentent abondamment les monuments à intérêt architectural, les archives communales, les quartiers culturels, les établissements de formation dans ce domaine, les personnages célèbres, etc.

Sur la base de cette étude, des acquis et de l'évolution du site actuel, la Municipalité a souhaité que le contenu culturel soit toujours accessible par le portail communal www.lausanne.ch. En effet, la vraie question porte sur les informations et les messages diffusés par l'internet communal. La forme doit être au service du contenu, et non l'inverse. En ne focalisant les efforts que sur le graphisme, le danger est grand d'oublier qu'avant toute autre chose, un site internet doit informer. Dans le cas d'une plate-forme destinée à l'usage de citoyens, la notion de service doit rester au centre de toute réflexion.

D'autre part, elle a décidé le « relookage » du contenu culturel selon une déclinaison basée sur l'identité visuelle globale. Dans cette optique, un apport extérieur ne peut être que profitable et la mise au concours d'un mandat de conception graphique serait financée par voie de crédit spécial pour l'année 2007. Cette solution s'inscrit parfaitement dans la continuité du travail de rénovation en cours et permet de profiter pleinement de la synergie qui existe aujourd'hui entre les différents acteurs, et ce depuis près de six ans, grâce au système de gestion décentralisée du contenu (plus de 70 contributeurs).

Pour ce faire, un groupe de projet restreint a été mis en place au début 2006, avec pour rôle : 1) d'étudier plus avant la problématique; 2) de clarifier, avant toute action, la mission d'information et définir le périmètre de l'offre culturelle du site web communal et 3) d'entrer en matière sur la mise en valeur du contenu, c'est-à-dire la forme. Le cahier des charges de la mise au concours sera le fruit des options prises par le groupe de projet "culture".

³ BCC, 2004-2005, I, pp. 88, 431 ; II, pp. 522-523

Pour couvrir les frais relatifs au concours graphique, la Municipalité sollicite un crédit spécial de 80'000 francs sur le budget de fonctionnement 2007 d'Administration générale et finances, service de l'information, rubrique 1700.318 – Autres prestations de tiers.

A noter que les acquis résultant de cette démarche alimenteront la réflexion dans le cadre du marketing urbain et pourraient servir de modèle pour l'évolution éditoriale touchant à d'autres domaines. Selon les propositions faites par l'atelier graphique retenu à l'issue du concours et les décisions de la Municipalité pour un élargissement du « relookage » de certaines rubriques du site, un préavis pourrait être soumis à votre Conseil à fin 2006 – début 2007.

3.1.3 Motion de M. Alain Hubler – « Distributeurs tl : touchez pas au grisbi »

Rappel de la motion

Par cette motion prise en considération le 17 mai 2005⁴, M. Alain Hubler, ayant rappelé le fait, abondamment évoqué à l'époque dans la presse et à la télévision, que les distributeurs des tl ne rendent pas la monnaie et constatant que le remplacement pur et simple de ces appareils constituerait une mesure coûteuse, propose deux solutions à ce problème : l'une consisterait à créditer à l'utilisateur suivant le solde payé en trop, l'autre à indiquer sur le billet le prix payé en plus de celui-ci, ces « reçus » pouvant être échangés, lorsqu'un certain montant est atteint, contre une carte de paiement du type « Galaxy ». Il demande que la Municipalité porte ces propositions à la connaissance du conseil d'administration et de la direction des tl, de telle sorte qu'une solution bénéficiant à l'utilisateur soit donnée au problème.

Réponse de la Municipalité

Lorsque, dans les années 90, les distributeurs actuels ont été mis en place, les responsables des tl misaient sur une migration rapide vers les moyens de paiement électronique, du type carte « Cash ». L'expérience a démontré que tel n'a été que très partiellement le cas.

Initialement, la modernisation du parc des distributeurs était prévue en 2008. Devant les constantes polémiques menées à Lausanne sur la non restitution de la monnaie, polémiques de nature à nuire à l'image des tl et aux plans d'amélioration de l'utilisation des transports publics en cours, le conseil d'administration de l'entreprise a demandé à la direction d'anticiper le projet. D'un coût avoisinant 5 millions de francs, ce plan conduira à ce que, à fin 2006, quelque 75 % des utilisateurs disposent, pour prendre leurs billets, de distributeurs dotés d'un écran tactile et rendant la monnaie. Le solde des 650 appareils sera équipé en 2007 ; tous rendront la monnaie, mais ceux enregistrant un faible chiffre d'affaires ne disposeront pas d'un écran tactile.

L'application, dans l'intervalle, de solutions du type de celles proposées par le motionnaire aurait nécessité des interventions elles aussi coûteuses sur les distributeurs, pour une période relativement brève, et n'a donc pas été retenue.

3.1.4 Postulat de M. Jacques Pernet demandant une information régulière au Conseil sur la structure socio-économique de la population lausannoise

Rappel du postulat

Déposé à l'origine sous forme de motion, le postulat de M. Jacques Pernet, renvoyé à la Municipalité le 25 octobre 2005⁵, demande que quelques chiffres clés sur la structure socio-économique de la population lausannoise soient remis régulièrement pour information aux membres du Conseil

⁴ BCC, 2004-2005, II, p. 1005; 2005-2006, I, pp. 91-92

⁵ BCC, 2004-2005, II, p. 921 ; 2005-2006, I, pp. 87-88, 965-867

communal. L'objectif est de connaître la situation socio-économique de la population lausannoise permettant une analyse rapide de la structure démographique de la population, de la structure des rentrées fiscales des personnes physiques et de l'évolution des revenus, ainsi que de se rendre compte de l'évolution de ces paramètres au fil des ans.

Réponse de la Municipalité

a) Rappel historique

L'importance de l'information statistique est reconnue depuis longtemps par la Municipalité. En effet, la création au sein de ce qui était alors le Service des intérêts généraux, d'un organisme communal plus spécifiquement voué aux études et statistiques générales découle du rapport-préavis n° 327, du 19 octobre 1965, répondant à une motion de M. Bernard Meizoz⁶. En 1991, le Service des intérêts généraux est renommé Services des affaires générales (SAG). Ce changement a été accompagné de la création de trois offices, dont l'Office d'études socio-économiques et statistiques (OESES), chargé des tâches d'études socio-économiques, de rassemblement des données statistiques et de préparation de recueils statistiques. Enfin, dans le cadre de l'opération « perspectives 2001 », le SAG est réorganisé, se transformant en Service des études générales et des relations extérieures (SEGRE), l'OESES devenant le Bureau lausannois de statistique (BulStat).

En janvier 2003, dans le prolongement de cet effort, le Bureau lausannois de statistique est transféré au Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS), travaillant désormais sous mandat de la Ville dans la « section statistique Lausanne » nouvellement créée. Le transfert de la majeure partie des activités statistiques de la Commune de Lausanne à l'Etat de Vaud permet d'exploiter des synergies ville/canton et de réaliser des économies en matière de logistique et d'investissements informatiques.

La statistique communale sert à :

- Répondre, dans la mesure du possible, aux besoins d'information des autorités et de l'administration, des milieux scientifiques, de l'économie, des partenaires sociaux, de divers groupes d'intérêts, des médias et du public en général
- Faciliter la préparation des politiques publiques de la Ville, leur suivi et l'évaluation de leurs résultats
- Améliorer la connaissance de la dynamique urbaine et de son évolution
- Aider à la réalisation de projets de recherche d'intérêt général.

b) Diffusion des données

L'OESES puis le BulStat tenaient à jour une base de données dont les tableaux étaient publiés tous les deux ans sous la forme d'un annuaire, le « Miroir statistique ». En outre, trois ou quatre fois par année, un bulletin statistique présentait une analyse thématique et des tableaux de données. Enfin, des études thématiques plus poussées étaient publiées périodiquement (ex. « La mosaïque sociale lausannoise »).

Depuis le transfert de la production statistique au SCRIS, la politique de diffusion des données a été revue et nettement améliorée. Dorénavant l'information statistique est diffusée sous trois formes complémentaires :

Annuaire électronique

L'entier du Miroir statistique a été transféré sur internet. Certaines données ont été enrichies et traitées à plusieurs échelles (quartiers, Lausanne, agglomération).

Communication statistique

Une fois par année paraît une analyse approfondie sur un thème d'actualité dans la série « Communication statistique ». Les conseillers communaux reçoivent un avis de parution et peuvent commander gratuitement la publication.

⁶ BCC, 1965, pp. 1161 ss., 1399 ss.

Lausanne déchiffrée

A une fréquence semestrielle, «Lausanne déchiffrée» propose, sur quatre pages, une information synthétique sur des sujets d'actualité liés à la Ville. Sa diffusion est gratuite sur demande pour les conseillers communaux ; cette publication est également téléchargeable sur le site internet.

En outre, le SEGRE met à jour et diffuse un tableau de bord trimestriel qui rassemble et commente quelques données socio-économiques lausannoises, vaudoises et suisses. Ce tableau est également disponible sur le site www.scris-lausanne.vd.ch.

c) Données disponibles

Le site internet www.scris-lausanne.vd.ch met à disposition une très large palette de données à l'échelle lausannoise, de l'agglomération et des quartiers statistiques dans les domaines :

Population, Espace et environnement, Emploi et vie active, Prix, Energie, Construction et logement, Tourisme, Transports et communication, Sécurité sociales et assurances, Santé, Education et science, Culture, conditions de vie, sports, loisirs, Politique, Finances publiques.

c) Données demandées

L'auteur du postulat a établi une liste des informations les plus utiles à connaître pour la dernière année disponible (avec rappel des données relatives aux années précédentes afin d'avoir une idée de l'évolution générale). La plupart de ces données sont déjà disponibles sur le site internet. Le tableau ci-dessous présente la disponibilité des données demandées. Certaines propositions devront être adaptées pour qu'elles correspondent aux règles usuelles de la statistique publique. Plusieurs de ces statistiques sont susceptibles d'évoluer en fonction de travaux en cours.

<i>Proposition du postulat</i>	<i>Disponibilité des données</i>	<i>Commentaire</i>
<i>Données démographiques</i>		
• Effectif de la population de Lausanne	Oui	
• Classes d'âge	Oui	
<i>Données fiscales (ou socio-économiques)</i>		
• Selon la classe de revenu imposable	Oui	Les statistiques fiscales sont en pleine révision. Les données disponibles vont donc évoluer
• Selon la classe de revenu brut	Oui	
• Profil socio-économique des contribuables avec un revenu imposable de Fr. 0.- et de moins de Fr. 20'000.- (s'agit-il d'étudiants, de personnes bénéficiant de l'aide sociale, etc. ?)	Non	A cours terme, un lien entre les données fiscales et les données de l'aide sociale n'est pas possible
<i>Données sociales</i>		
• Taux de chômage	Oui	
• Part des habitants qui reçoivent l'aide sociale et le RMR	Oui	Le passage au Revenu d'insertion implique une révision de cette statistique
• Part des habitants qui perçoivent un subside aux primes d'assurance maladie (subsidés partiels)	Non	Cette statistique est à l'étude, pour l'instant il n'y a pas de donnée disponible
• Part des habitants qui touchent les prestations complémentaires	Non	Cette statistique est à l'étude, pour l'instant il n'y a pas de donnée disponible

e) Proposition de la Municipalité

La plupart des données demandées par l'auteur du postulat existent déjà. Il s'agit de les mettre en évidence et d'en faciliter l'accès. La Municipalité propose de rassembler ces données dans un seul document facilement accessible sur le site internet www.scris-lausanne.vd.ch; un lien direct depuis les pages du Conseil communal pourrait être créé.

L'option d'internet permet d'assurer une mise à jour en continu pour les données mensuelles et une grande souplesse d'utilisation. Par comparaison, une diffusion papier trimestrielle serait plus rigide, plus coûteuse et certaines données accuseraient un retard dans leur diffusion. Toutefois, les conseillers communaux souhaitant obtenir régulièrement ou ponctuellement une impression papier pourront s'adresser au SEGRE, chargé de la diffusion.

3.2 Direction des travaux

3.3.2 Motions de M. Jean-Christophe Bourquin – « Lausanne visible : pour la mise en place d'un marketing urbain lausannois » – et de M. Jacques Pernet – « Des panneaux informatisés pour... informer ! »

Rappel des motions

Le Conseil communal, lors de sa séance du 11 juin 2002, a pris en considération la motion de M. Jean-Christophe Bourquin « Lausanne visible : pour la mise en place d'un marketing urbain lausannois »⁷, composée de deux parties :

- Dans la première, le motionnaire demande à la Municipalité de développer une politique d'information ciblée et coordonnée, contribuant à consolider l'identité lausannoise, et de mettre en place un réseau de panneaux digitaux lisibles par les automobilistes aux entrées de la ville et par les passants au centre ville. Similaires à ceux que l'on peut observer dans certaines villes françaises, ces panneaux devraient diffuser régulièrement des informations sur les différents événements culturels et sportifs se déroulant ou prévus dans la ville.
- Dans la seconde partie, il propose à la Municipalité de concevoir une communication continue concernant les chantiers urbains, en informant les passants et les automobilistes des aménagements et des travaux en cours à l'aide d'un réseau de panneaux digitaux standardisés et facilement identifiables. Rédigées dans un langage simple, les informations figurant sur ces panneaux devraient indiquer notamment le coût des travaux et la date d'adoption des décisions qui les autorisent (Municipalité, Conseil communal, référence au Bulletin du Conseil communal). Cette signalisation, généralisée à tous les chantiers publics, viendrait compléter les panneaux de chantier actuels, qui énumèrent les entreprises mandatées.

Une réponse partielle à cette motion a été donnée dans le rapport-préavis n° 2005/53⁸ sur les questions générales relatives au marketing urbain et aux intentions de la Municipalité en ce domaine.

La motion de M. Jacques Pernet « Des panneaux informatisés pour... informer !! »⁹, prise en considération par le Conseil communal le 14 septembre 2004, demande à la Municipalité de prévoir l'installation aux entrées de la ville et sur les autoroutes de panneaux informatisés informant le public sur divers événements, manifestations et congrès, comme cela se fait dans plusieurs villes suisses et européennes. Ces panneaux indiqueraient les événements, les lieux où ils se déroulent, le trajet approprié pour s'y rendre, la sortie d'autoroute à emprunter et le parking adéquat. Selon le motionnaire, les moyens informatiques actuels permettent une gestion simple, pratique et efficace de

⁷ BCC, 2002, I, pp. 551, 799-800

⁸ BCC, 2005-2006, II, à paraître

⁹ BCC, 2004-2005, I, pp. 775, 934 ss.

ce type d'informations. Par ailleurs, il suggère de recourir au sponsoring privé pour la mise en place de tels panneaux.

Réponse de la Municipalité

Aujourd'hui, huit panneaux routiers existent aux principales entrées de la ville. Les renseignements concernant des événements se déroulant sur le territoire lausannois figurent sur des plaques amovibles remplacées manuellement, toutes les deux semaines en moyenne, par des collaborateurs de l'unité de signalisation du service des routes et de la mobilité. Le concept actuel d'information requiert une manutention importante (réalisation des panneaux, installation et entretien), qui implique un coût estimé à près de 20'000 francs par an. Les renseignements diffusés sont gérés par le service de l'information sur la base de listes de manifestations fournies par divers services, des institutions et des particuliers.

Globalement, le système actuel n'est guère satisfaisant, car il mobilise plusieurs collaborateurs de deux services communaux, le service de l'information et celui des routes et de la mobilité, pour une couverture événementielle très partielle. En effet, en 2005, seules 26 annonces ont été affichées sur les quelques 700 manifestations organisées en ville de Lausanne. De plus, l'information reste limitée dans le temps et est essentiellement destinée aux automobilistes.

A l'heure de la société de l'information et de la technologie, force est de reconnaître que les attentes de la population ont évolué. Les rapports des autorités avec le citoyen ou le visiteur se sont modifiés. Le recours à l'internet, ainsi que la pratique d'une politique de communication intense, soutenue par un flux constant d'informations à tous les niveaux, ont créé un besoin de « savoir » en temps réel. La Municipalité est entrée depuis l'an 2000 dans l'ère de la cybernétique et entend développer, ces prochaines années, une politique de marketing urbain tournée vers une information ciblée et coordonnée au travers, entre autres, de la cyberadministration.

Les panneaux d'information constituent un des vecteurs d'information et les outils informatiques actuels permettent d'en assurer une gestion simple, rapide et de qualité. Grâce à un nouveau réseau de panneaux modernisés, installés aux entrées de Lausanne, ainsi qu'au centre-ville, la vie économique, culturelle, sportive et associative serait couverte tout en respectant les directives et les lois relatives à la circulation.

Le concept proposé (voir plan annexé) poursuit deux objectifs complémentaires. En premier lieu, il vise à moderniser les huit panneaux routiers existants et à en implanter cinq nouveaux dans le nord-ouest lausannois, de manière à compléter le réseau. De plus, afin d'informer les automobilistes suffisamment tôt avant leur entrée en ville, la Municipalité propose également de modifier la localisation de deux panneaux existants. En second lieu, le nouveau concept envisage l'introduction de cinq panneaux d'information destinés aux piétons dans les zones de grande affluence. Un groupe de travail, composé de représentants des services concernés, apportera un soin tout particulier à leur conception et à leur localisation.

S'agissant du fonctionnement, les informations seront transmises par un affichage LED et changées quotidiennement en utilisant le système SMS ou GPRS, qui, actuellement, permet un flux d'informations important. De plus, les panneaux étant indépendants les uns des autres, ils peuvent donner des indications différentes. Contrairement aux panneaux routiers, qui, pour des raisons de sécurité routière, ne doivent pas diffuser de messages déroulants, ceux destinés aux piétons pourront contenir de tels messages s'ils ne sont pas situés à proximité immédiate d'un axe routier.

Trois centrales de transmission d'informations sont prévues :

- la première, située au service de l'information, diffusera des informations liées aux manifestations culturelles et sportives ;
- la deuxième, située à l'Hôtel de police, donnera des informations d'urgence. Le Corps de police aura la priorité d'utilisation des panneaux en cas de perturbations touchant à la circulation ;
- la troisième centrale sera installée au service des routes et de la mobilité. Elle assurera la gestion et l'entretien du système.

En conclusion, la Municipalité demande à votre Conseil d'approuver le principe du nouveau concept d'information proposé. En cas d'accord les montants nécessaires figureront au plan des investissements pour les années 2007-2008. Estimés à environ 1 million de francs, ils feront l'objet d'une demande de crédit par voie de préavis dans le courant de l'année 2007.

3.3 Direction des services industriels

3.3.1 Motion de M. Marc Vuilleumier pour le maintien de la gratuité de l'accès au télésexeau pour les contribuables modestes

Rappel de la motion

Cette motion, renvoyée à la Municipalité le 8 février 2005¹⁰, demande à la Municipalité de revenir sur sa décision, prise dans le cadre de « Prestations 2004 », de supprimer la gratuité de l'accès au télésexeau accordée aux contribuables modestes.

Réponse de la Municipalité

Le 7 décembre 2005¹¹, lors de la discussion du budget pour 2006, votre Conseil a accepté une proposition d'amendement déposée par le motionnaire et a augmenté de 150'000 francs le poste 7700.366 « Aides individuelles » du budget des Services industriels, cela afin de rétablir la gratuité du télésexeau pour les contribuables de condition modeste. Dans sa séance du 15 décembre 2005, la Municipalité, déférant à cette décision, a admis de faire bénéficier les contribuables modestes lausannois de cette gratuité ; elle considère dès lors que la motion de M. Marc Vuilleumier a ainsi reçu réponse.

4. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis n° 2006/34 de la Municipalité, du 29 juin 2006 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

I. d'approuver les réponses de la Municipalité aux motions de:

1. Mme Andrea Eggli intitulée « Lausanne « hors zone » de l'Accord général sur le commerce des services » ;
2. M. Gianni John Schneider intitulée « Un site internet culturel performant : un atout touristique pour la ville » ;
3. M. Alain Hubler intitulée « Distributeurs tl : touchez pas au grisbi » ;

¹⁰ BCC, 2004-2005, II, pp. 552, 751-752

¹¹ BCC, 2005-2006, à paraître

4. M. Jean-Christophe Bourquin intitulée « Lausanne visible : pour la mise en place d'un marketing urbain lausannois » et de M. Jacques Pernet intitulée « Des panneaux informatisés pour... informer ! » ;
5. M. Marc Vuilleumier pour le maintien de la gratuité de l'accès au téléseuil pour les contribuables modestes.

II. de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jacques Pernet demandant une information régulière au Conseil sur la structure socio-économique de la population lausannoise ;

III. d'accorder un crédit spécial de 80'000 francs sur la rubrique 1700.318, « Autres prestations de tiers », du budget 2007 d'Administration générale et finances, service de l'information, afin de couvrir les frais inhérents au concours graphique prévu dans le cadre de la réponse à la motion de M. Gianni John Schneider.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

Daniel Brélaz

Le secrétaire :

François Pasche